



Les médecins agréés en clinique envisagent le lancement d'une initiative populaire sur la réforme du système de santé

Eviter de mettre encore plus en danger les soins ambulatoires

Dans une lettre ouverte adressée au conseiller fédéral et ministre de la santé Alain Berset, les médecins suisses indépendants agréés travaillant en clinique, membres de l'association ASMI, ont fait part de leur protestation. Ils lui demandent de manière impérative de ne pas mettre encore plus en danger les soins ambulatoires qui sont à portée de toutes les bourses. La Confédération est massivement intervenue durant cette année dans le domaine des tarifs médicaux. Cependant, les primes continuent à augmenter, aussi en 2018. Les mesures visant à régulariser le système produisent l'effet contraire à celui qui est attendu. L'ASMI demande à M. Berset de renoncer à prendre des mesures de régularisation dommageables et unilatérales. Elle envisage le lancement d'une initiative populaire visant à introduire le financement uniforme et transparent du système de santé publique.

« Le bon fonctionnement du système de santé publique suisse tient très à cœur de l'ASMI et des spécialistes pratiquant des opérations. C'est pourquoi nous combattons résolument la mise en danger des soins ambulatoires », déclare Claude Müller, président de l'Association suisse des médecins indépendants (ASMI). Dans le domaine de la santé publique, tous les médecins sont en faveur des soins ambulatoires. Mais, en fait, un profond fossé existe entre les paroles des milieux politiques et la réalité. Les mesures de régularisation et les interventions ne cessent de croître et menacent les soins ambulatoires. Elles conduisent à une concentration de l'offre dans les sites urbains et mettent en danger la sécurité des soins médicaux dans les lieux périphériques, par exemple dans les domaines de la chirurgie infantile et de la gynécologie.

Parallèlement, l'utilité des mesures se révèle plus que douteuse. Malgré les fortes coupures dans le domaine de la médecine ambulatoire, les primes augmenteront à nouveau massivement en 2018, ce que démontrent de manière exemplaire les majorations de primes approuvées aujourd'hui par le Conseil fédéral. Les primes de l'assurance de base 2018 devraient augmenter de 4 pour cent. On est bien loin d'une réduction des coûts ! Depuis 2000, les primes pour l'assurance-maladie de base ont plus que doublé. Et une augmentation est à nouveau en vue. Les interventions politiques dans le domaine de la structure tarifaire médicale continuent à alimenter l'accroissement des coûts.

Nous nous trouvons dans un cercle vicieux. Etant donné que les cantons ne participent au financement des coûts que pour les soins stationnaires - et non pas pour la médecine ambulatoire -, la tendance en soi souhaitable en faveur de la médecine ambulatoire se reporte intégralement sur le montant des primes. En d'autres termes, les coûts de la médecine ambulatoire doivent être entièrement supportés par les payeurs de primes. Il n'est pas pensable que la seule réponse des milieux politiques puisse être la réduction massive de la médecine ambulatoire. C'est absurde et ne conduit pas à une solution ! Les interventions contre productives de la Confédération en sont une conséquence. « Si nous n'arrivons pas à briser ce cercle vicieux, nous risquons d'assister au déclin des soins médicaux ambulatoires dans notre pays », déclare Claude Müller, président de l'Association suisse des Médecins indépendants travaillant en Cliniques privées et Hôpitaux.

La qualité, la disponibilité et la rentabilité de la médecine ambulatoire ne doivent pas être menacées par d'autres décisions politiques malencontreuses. Non seulement la patience des assurés mais aussi la patience des médecins ASMI et des spécialistes pratiquant des opérations ont des limites. Ils écrivent : « Nous ne sommes pas prêts à accepter sans autre la mise en danger délibérée des soins médicaux ambulatoires en Suisse. Des réformes en profondeur doivent enfin être entreprises. Nous envisageons le lancement d'une initiative populaire visant à garantir un financement uniforme et transparent des prestations de l'assurance de base. À court terme, il y a lieu de renoncer à des interventions unilatérales et contre productives » .

Berne, le 28 septembre 2017

Personnes de contact :

Dr. med. Claude Müller, président de l'Association suisse des Médecins indépendants (ASMI)

Florian Wanner, lic. iur., avocat, secrétaire de l'Association suisse des Médecins indépendants (ASMI)

www.sbv-asmi.ch

info@sbv-asmi.ch

Téléphone : 031 952 79 05